

## **Rapport sur les plans et les priorités**

# Comité externe d'examen de la GRC

2015-2016

---

L'honorable Steven Blaney, C.P., député  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2015

Numéro de cat. PS20-2/2015F-PDF

ISSN 2292-3233

---

## Table des matières

Message de la première dirigeante .....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation .....	3
Profil de l'organisation .....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses prévues.....	9
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental.....	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	11
Budget des dépenses par crédit voté.....	11
Section II : Analyse du programme par résultat stratégique.....	13
Résultat stratégique 1 : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) .....	13
Programme 1.1 : Examen des cas indépendant et impartial .....	13
Services internes .....	15
Section III : Renseignements supplémentaires.....	17
État des résultats prospectif .....	17
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	18
Dépenses fiscales et évaluations .....	18
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	19
Annexe : Définitions.....	21
Notes de fin de document .....	25

---

---

---

## Message de la première dirigeante

Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016 du Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE).

Le CEE favorise la responsabilisation à tous les échelons de la Gendarmerie en procédant à l'examen indépendant et impartial de certaines questions de relations de travail. Les conclusions et les recommandations du CEE contribuent à assurer les membres et les gestionnaires de la GRC que les processus de relations de travail sont équitables et conformes aux principes du droit.

Cette année sera importante pour le CEE. La transition vers les activités régies par la nouvelle *Loi sur la GRC* et le nouveau *Règlement de la GRC* représente un élément central qui découle de l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada* (l'ancien projet de loi C-42) à la fin de novembre 2014. En vertu de la nouvelle loi, le mandat du CEE porte sur les questions de relations de travail les plus importantes pour la GRC et ses membres, comme le harcèlement, les inconduites graves et les licenciements. Le CEE doit également respecter une exigence importante en vertu de la nouvelle loi, soit d'élaborer et de rendre publiques des normes de service relatives à l'examen des cas dont il est saisi.

Alors que nous commençons à travailler dans le cadre de la nouvelle loi, nous continuerons aussi à examiner les cas qui relèvent de l'ancienne loi. Ce travail consistera principalement à réduire l'arriéré de cas et à traiter les anciens cas toujours actifs à la GRC que nous continuerons de recevoir au cours de l'exercice 2015-2016 et quelque temps après.

Le personnel du CEE se réjouit à l'idée de relever les défis et de tirer profit des possibilités qui se présenteront pendant l'exercice 2015-2016.

La présidente,

Elizabeth M. Walker



## Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

### Profil de l'organisation

**Ministre de tutelle :** L'honorable Steven Blaney, C.P., député

**Première dirigeante :** Elizabeth M. Walker, présidente

**Portefeuille ministériel :** Sécurité publique et Protection civile

**Instruments habilitants :** *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. R-10<sup>i</sup>

*Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*, L.C. (2013), ch. 18

**Année d'incorporation ou de création :** 1986

## Contexte organisationnel

### **Raison d'être**

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant d'appels relatifs à certaines mesures disciplinaires ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont renvoyés conformément aux articles 33 et 45.15 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 17 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*.

### **Responsabilités**

Le CEE procède à l'examen indépendant et impartial de certaines questions de relations de travail touchant les membres de la GRC. Après avoir terminé l'examen d'un dossier qui lui a été renvoyé, le CEE présente ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision définitive. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il choisit de s'en écarter, il doit en expliquer les raisons par écrit.

Le CEE joue un rôle essentiel dans le processus des relations de travail de la GRC et, ce faisant, contribue globalement à la bonne gestion des ressources humaines au sein de la Gendarmerie. Au fil des ans, la GRC a apporté des modifications dans divers domaines en se fondant sur les recommandations du CEE. Le CEE joue aussi un rôle important dans le maintien de la confiance du public à l'égard de la GRC en veillant à ce qu'elle respecte la loi et les droits de la personne dans ses pratiques en matière de relations de travail.

Le CEE relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui est le ministre responsable du CEE pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Actuellement, le CEE comprend un membre, soit la présidente, qui est nommée par décret pour une durée déterminée. Elle est appuyée par une petite équipe de fonctionnaires composée d'avocats, d'administrateurs du programme et d'un directeur exécutif.



## Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique** : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

### 1.1 Programme : Examen des cas indépendant et impartial

#### Services internes

À partir de l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor a dispensé le CEE de l'obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct. Par conséquent, le présent rapport fait toujours état d'information relative à un seul programme du CEE.

## Priorités organisationnelles

### Priorités organisationnelles

Priorité 1	Type <sup>1</sup>	Résultat stratégique
Examiner les cas en temps voulu dans le cadre de la nouvelle loi tout en traitant les anciens cas.	priorité nouvelle	Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En vertu des dispositions de la nouvelle <i>Loi sur la GRC</i> et du nouveau <i>Règlement de la GRC</i> entrés en vigueur à la fin de novembre 2014, le mandat du CEE porte sur des questions de relations de travail très importantes pour la GRC et ses membres. La GRC devrait commencer à renvoyer des cas relevant de la nouvelle loi au CEE à compter du printemps 2015. Parallèlement, le CEE doit réduire l'arriéré de cas relevant de l'ancienne loi, cas qu'il devrait continuer à recevoir pendant plusieurs années. Cette situation présente plusieurs défis pour l'organisation : elle doit notamment acquérir et conserver l'expertise nécessaire ainsi que revoir et adapter ses activités pour gérer simultanément les deux volets de travail.</li> </ul> <p><b>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pour réduire l'arriéré de cas relevant de l'ancienne loi à l'aide de processus ou de pratiques d'examen des cas ciblés et simplifiés.</li> <li>Évaluer la complexité des cas et le nombre de cas renvoyés dans le cadre de la nouvelle loi en vue de prévoir le volume de travail à venir.</li> </ul>		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

- Agir de concert avec la GRC pour analyser, au besoin, les questions administratives et celles d'ordre général touchant le programme.
- Réviser et mettre à jour la structure de la gestion, des ressources et des résultats du CEE en fonction des exigences opérationnelles actuelles et prévues pour contribuer à l'établissement d'une orientation stratégique, à la surveillance permanente du programme et à l'amélioration continue des activités.

Priorité 2	Type	Résultat stratégique
Élaborer et mettre en œuvre des normes de prestation de services applicables à l'examen des cas.	priorité nouvelle	Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
<b>Description</b>		
<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les normes de services permettront d'améliorer le rendement organisationnel et les résultats du CEE ainsi que de renforcer l'intégrité de son programme – elles amélioreront la rapidité et la pertinence du processus d'examen des cas du CEE, aideront à établir des attentes claires pour les parties concernées et contribueront à assurer l'impartialité et la transparence des processus de relations de travail de la GRC.</li> </ul> <p><b>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la complexité des cas et le nombre de cas renvoyés au CEE par la GRC dans le cadre de la nouvelle loi en vue d'établir des prévisions sur le volume de travail à venir, lesquelles contribueront à fixer les délais applicables aux normes de service.</li> <li>• Revoir et adapter les processus d'examen des cas et les processus administratifs en vigueur, ou élaborer de nouveaux processus, pour améliorer la rapidité et l'efficacité du travail.</li> </ul>		

Priorité 3	Type	Résultat stratégique
Investir dans notre personnel.	priorité permanente	Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
Description		
<p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement et l'expertise du personnel du CEE sont essentiels pour permettre à l'organisation d'obtenir des résultats, notamment en raison de sa petite taille et des ressources limitées dont elle dispose.</li> </ul> <p><b>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier et offrir des activités de formation et d'apprentissage qui contribuent au perfectionnement professionnel des employés et permettent de conserver l'expertise nécessaire.</li> <li>Pourvoir en permanence les postes nécessaires prévus au budget.</li> <li>Élaborer un plan intégré des ressources humaines et des activités s'échelonnant sur plusieurs années.</li> </ul>		

## Analyse des risques

### Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Diminution du rendement du programme attribuable à l'instabilité financière.	Chercher à obtenir un financement stable et permanent pour répondre aux exigences actuelles et prévues.	Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). <ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des cas indépendant et impartial</li> </ul>
Accumulation du retard dans le traitement des dossiers par le CEE, y compris l'incapacité de réduire l'arriéré actuel, en raison du volume de travail à venir.	Revoir et adapter les pratiques d'examen des cas pour en optimiser l'efficacité, ce qui comprend l'élaboration de normes de service.  Chercher à obtenir un financement stable et permanent pour répondre aux exigences actuelles et prévues.	Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). <ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des cas indépendant et impartial</li> </ul>

Depuis bien des années, le budget de base du CEE est augmenté par des fonds supplémentaires alloués temporairement – ces fonds temporaires constituent une partie importante des autorisations annuelles de l'organisation. Cette méthode de financement représente toujours un risque important. Vu le recours à la dotation temporaire, il n'a pas été possible de pourvoir des postes essentiels de façon permanente; la capacité de planifier à moyen et à long terme a été réduite considérablement; et la capacité de faire le meilleur usage possible des fonds de fonctionnement a été limitée. Il faut un financement stable et permanent pour éliminer ces risques liés au programme du CEE.

La nouvelle loi et le nouveau règlement qui régissent les activités du CEE sont entrés en vigueur le 28 novembre 2014 (dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-42, la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*, L.C. (2013), ch. 18). En 2015-2016, l'un des défis de taille du CEE sera d'adapter et de recentrer ses activités pour répondre aux exigences de la nouvelle loi, en élaborant notamment des normes de service assorties de délais applicables à l'examen des cas, ainsi que de réduire l'arriéré de cas qui lui sont renvoyés en vertu de l'ancienne loi. En outre, le CEE doit veiller à continuer d'effectuer des analyses de cas et de formuler des conclusions et des recommandations exhaustives et de qualité, tout en examinant les cas dans de meilleurs délais. Le CEE devrait commencer à recevoir des cas relevant de la nouvelle loi dès le début du printemps 2015 et devrait continuer à recevoir des cas relevant de l'ancienne loi pendant plusieurs années.

Il demeure impératif que tous les cas soient examinés dans les meilleurs délais, puisque les retards déraisonnables compromettent le bien-fondé, la pertinence et l'utilité des conclusions et des recommandations du CEE. L'élaboration et la publication des normes de service contribueront à examiner les cas dans les meilleurs délais, à gérer le programme du CEE et à garantir des processus de relations de travail équitables, pertinents et transparents au sein de la GRC. Les normes de service seront mises en œuvre après qu'une expérience suffisante aura été acquise dans le cadre de la nouvelle loi; d'après les estimations actuelles, elles ne seront pas mises en œuvre avant la fin de l'exercice 2015-2016. Entre-temps, le CEE continuera d'évaluer et d'améliorer ses pratiques d'examen des cas en vue d'optimiser les résultats du programme.

## Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
952 848	952 848	952 368	952 368

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6	6	6

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et le programme (en dollars)

Résultat stratégique, programme et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).							
1.1 Programme : Examen des cas indépendant et impartial	1 595 595	1 605 928	1 702 738	952 848	952 848	952 368	952 368
<b>Total partiel</b>	1 595 595	1 605 928	1 702 738	952 848	952 848	952 368	952 368
<b>Services internes – Total partiel *</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	1 595 595	1 605 928	1 702 738	952 848	952 848	952 368	952 368

\* Le CEE a demandé à être dispensé de nouveau de l'obligation de rendre compte de ses dépenses relatives aux services internes.

La planification budgétaire du CEE suit une tendance assez régulière depuis plusieurs années : l'organisation augmente son budget de base grâce à l'approbation de fonds annuels temporaires qui représentent une grande partie de ses dépenses réelles. Dans l'ensemble, les montants des dépenses réelles sont restés à peu près les mêmes. Toutefois, il a été difficile de planifier les dépenses, car les fonds étaient alloués à différents moments et provenaient de différentes sources. En guise de stratégie, le CEE n'a pas engagé de dépenses à long terme et a plutôt privilégié des mesures souples à court terme, ce qui lui permettait de réduire ses dépenses au besoin. Ainsi, le CEE disposait constamment d'un budget initial dont les dépenses prévues

étaient peu élevées, après quoi les autorisations totales augmentaient au milieu de l'année grâce aux fonds supplémentaires accordés temporairement et les dépenses prévues et réelles augmentaient en fonction de ces autorisations. Ces circonstances ont nui aux efforts de planification à long terme et à la capacité de faire le meilleur usage possible des fonds en temps voulu, ce qui représente un risque important pour l'organisation.

## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

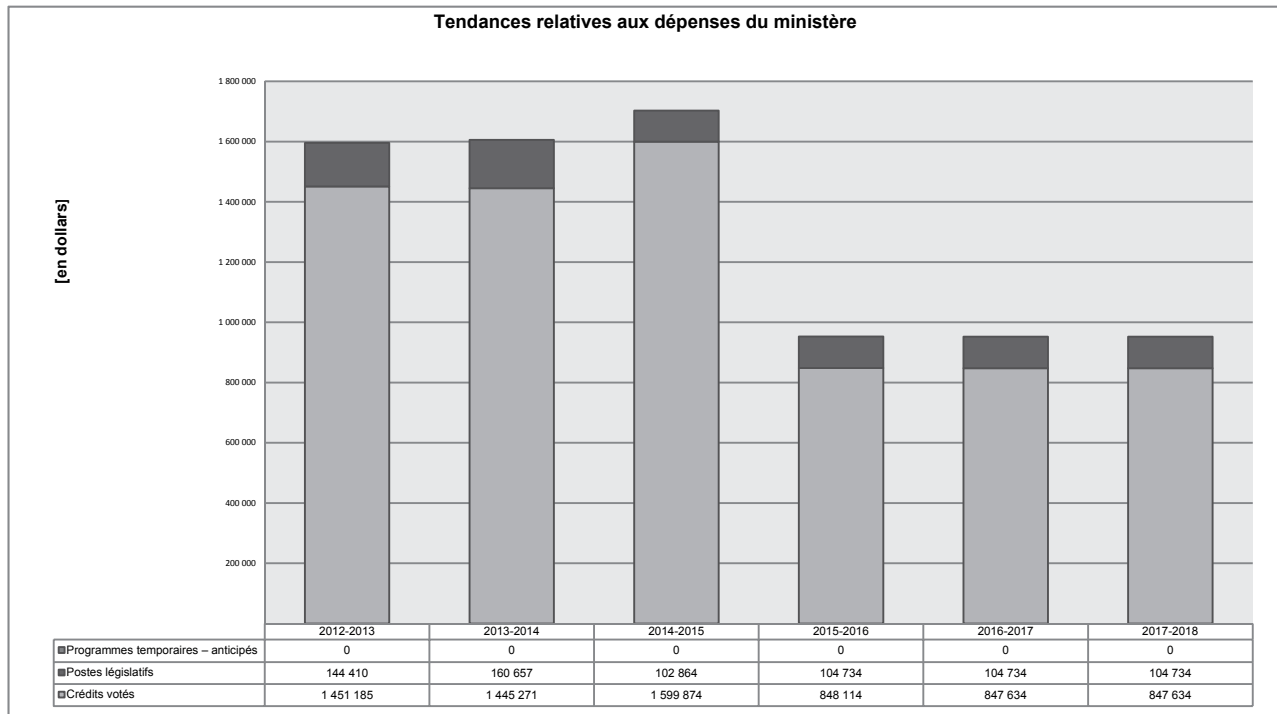
Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental<sup>ii</sup> (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Examen des cas indépendant et impartial	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	952 848

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	952 848

## Tendances relatives aux dépenses du ministère



Les colonnes correspondant aux années financières 2012-2013 à 2014-2015 comprennent chacune un transfert de 710 001 \$ des crédits de la Gendarmerie en fonds de F et E à l'appui des mesures de transition de Sécurité publique Canada visant à soutenir les activités du CEE à la suite de la ratification des nouvelles ententes de services de police de la GRC. Le CEE cherche à obtenir un financement permanent à compter de 2015-2016 qui lui permettrait de répondre aux exigences liées à la réduction de l'arriéré de cas et à l'exécution des activités qui relèvent de la loi en vigueur depuis peu, notamment l'élaboration et la publication des normes de service applicables à l'examen des cas.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du CEE, veuillez consulter le *Budget principal des dépenses 2015-2016*<sup>iii</sup> sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.





## Section II : Analyse du programme par résultat stratégique

Résultat stratégique : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

### Programme 1.1 : Examen des cas indépendant et impartial

#### Description

Le CEE procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui par le commissaire de la GRC conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE veille à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Il remet, dans chaque cas, des rapports contenant ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC et aux parties en cause. Tous les intervenants ont accès aux rapports du CEE (y compris les parties, les arbitres de la GRC, les superviseurs, les représentants des membres, les représentants des relations fonctionnelles et les experts des relations de travail et de l'emploi issus d'autres instances) par l'entremise de son site Web, de ses publications et de ses présentations.

Nota : La description du programme sera modifiée dans le cycle de planification 2016-2017 conformément aux récentes modifications législatives. Il n'a pas été possible de la modifier dans le présent cycle, puisque la nouvelle loi et le nouveau règlement n'étaient pas achevés ni en vigueur avant la date limite pour apporter des changements.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
952 848	952 848	952 368	952 368

#### Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6	6	6

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le CEE fournit aux parties et au commissaire de la GRC un examen indépendant du conflit pour favoriser la transparence et la reddition de comptes dans la résolution des conflits.	Pourcentage des cas pour lesquels des conclusions et des recommandations sont formulées, sauf si l'une des parties retire son dossier.	100 % des cas qui sont renvoyés, sauf si l'une des parties retire son dossier.	31 mars 2016
Un corpus de conclusions et de recommandations est créé pour aider les arbitres de la GRC, les parties et les représentants des membres à interpréter les lois, les règlements et les politiques.	Mise à jour trimestrielle du corpus des conclusions et recommandations, et accessibilité en ligne.	Émises dans les deux mois suivant la fin du trimestre.	31 mars 2016
Le public et les députés sont informés de tout élément des lois, des règlements ou des politiques qui devrait être modifié ou clarifié.	Toutes les recommandations concernant des changements ou des clarifications à apporter aux lois sont fournies, s'il y a lieu, au Parlement dans un rapport annuel.	Rapport annuel soumis avant le 30 juin de chaque année.	30 juin 2015
Le public et les intervenants en relations de travail à la GRC ont rapidement accès à des renseignements fiables sur des dossiers liés à l'emploi et aux relations de travail que la GRC renvoie au CEE.	Proportion d'intervenants ayant accès aux rapports du CEE.	94 % ont accès aux rapports du CEE.	En cours d'évaluation

**Faits saillants de la planification**

Le CEE présente des analyses, des conclusions et des recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives à l'égard de processus de relations de travail très importants au sein de la GRC. Par son travail, le CEE veille à ce que les principes du droit administratif et du droit du

travail soient respectés, à ce que les processus et les décisions soient équitables et transparentes, à ce que les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés et à ce que les membres de la GRC soient traités de façon juste et équitable.

Le CEE doit traiter les cas dont il est saisi avec célérité pour que ses conclusions et recommandations soient pertinentes aux yeux des membres et des gestionnaires de la GRC et pour qu'il preserve son intégrité et sa crédibilité. En 2015-2016, le CEE continuera de revoir et d'évaluer ses pratiques et ses processus relatifs à l'examen des cas, de concert avec la GRC au besoin, pour rationaliser ses activités et en optimiser l'efficacité. Une attention particulière sera portée à la réduction de l'arriéré de cas relevant de l'ancienne loi. Parallèlement, les activités du CEE seront adaptées conformément aux exigences prévues dans la nouvelle loi et le nouveau règlement. Ainsi, le CEE élaborera notamment des normes de service en s'appuyant sur les travaux préparatoires effectués à ce sujet en 2014-2015. En outre, le CEE continuera de veiller à formuler des conclusions et des recommandations claires, pertinentes et de grande qualité à l'intention des parties concernées et du commissaire de la GRC.

La souplesse et l'innovation constitueront des éléments indispensables à la réussite de l'organisation en 2015-2016. Des efforts devront nécessairement être déployés pour gérer l'information, utiliser les renseignements sur le programme afin de l'évaluer et de planifier les activités ainsi qu'évaluer la meilleure façon d'utiliser les ressources limitées pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels qui se présenteront cette année et au cours de celles à venir.

La participation des intervenants en relations de travail de la GRC s'avère un élément particulièrement important étant donné la transition vers les activités régies par la nouvelle loi. Dans ses efforts pour faciliter cette transition, le CEE maintiendra un dialogue approprié avec la Gendarmerie sur des questions générales touchant la gestion du programme et sur des questions administratives. À cela s'ajouteront des activités de liaison et des activités Web permanentes ciblées, ainsi que d'autres activités de communication (comme la diffusion des résumés d'examen des cas aux membres de la GRC pour les sensibiliser à la loi et aux politiques et les aider à les interpréter).

## Services internes

### **Description**

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de

gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Depuis l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a dispensé le CEE de son obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct en raison de la nature ciblée du programme du CEE et du niveau de ressources qui y est associé. Par conséquent, le présent rapport fait toujours état d'information indiquant que le CEE dispose d'un seul et unique programme; il ne comprend pas d'information distincte sur les services internes.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du CEE. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du CEE<sup>iv</sup>.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (en dollars)			
Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	1 823 950	1 067 697	756 253
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	1 823 950	1 067 697	756 253

L'écart entre les résultats attendus et les résultats prévus illustre le financement que reçoit le CEE depuis les dernières années, à savoir qu'une grande partie de ses dépenses réelles dépendent de fonds supplémentaires temporaires qui lui sont accordés chaque année. Tant qu'il n'y aura pas une stabilité sur le plan du financement, les variations en dépenses réelles par trimestre devraient demeurer importantes d'un exercice à l'autre. Cette méthode de financement nuit considérablement à la planification et à l'établissement des prévisions. Le CEE déploie des efforts pour que son niveau de référence fasse l'objet d'une augmentation permanente.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* se trouvent sur le site Web du CEE<sup>v</sup>.

- ▶ Audits internes à venir au cours des trois prochains exercices
- ▶ Écologisation des opérations gouvernementales

## Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*<sup>vi</sup>. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

## Section IV : Coordonnées de l'organisation

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada  
C.P. 1159, Succursale B  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5R2

Téléphone : 613-998-2134  
Télécopieur : 613-990-8969  
Courriel : [org@erc-cee.gc.ca](mailto:org@erc-cee.gc.ca)  
Web : <http://www.erc-cee.gc.ca>





## Annexe : Définitions

**architecture d’alignement des programmes** : Répertoire structuré de tous les programmes d’une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental** : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible** : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

**dépenses non budgétaires** : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues** : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**équivalent temps plein** : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement** : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan :** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité :** Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**production de rapports sur le rendement :** Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme :** Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé :** Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement :** Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités :** Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**rendement :** Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat :** Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique :** Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada :** Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats :** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



## Notes de fin de document

---

- i. Ministère de la Justice Canada, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-10/index.html>
- ii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- iii. *Budget principal des dépenses 2015-2016*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- iv. Comité externe d'examen de la GRC, <http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrscs/rprts/fofs-efp/index-fra.aspx>
- v. Comité externe d'examen de la GRC, <http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrscs/rprts/rpp/index-fra.aspx>
- vi. *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>